Commission scolaire Riverside
Riverside School Board

ÉLECTIONS SCOLAIRES - DIVISION DU TERRITOIRE

No de la circonscription électorale	Municipalités	Nombre d'électeurs
1	Comprend les municipalités suivantes : Contrecoeur (V), Calixa-Lavallée (M), La Présentation (M), Massueville (VL), Sorel-Tracy (V), Varennes (V), Verchères (M), Saint-Aimé (M), Sainte-Anne-de-Sorel (M), Saint-Antoine-sur-Richelieu (M), Saint-Bernard-de-Michaudville (M), Saint-Charles-sur-Richelieu (M), Saint-David (M), Saint-Denis-sur-Richelieu (M), Saint-Gérard-Majella (P), Saint-Joseph-de-Sorel (V), Saint-Jude (M), Saint-Louis (M), Sainte-Marie-Madeleine (P), Sainte-Madeleine (VL), Saint-Marcel-de-Richelieu (M), Saint-Ours (V), Saint-Robert (M), Saint-Roch-de-Richelieu (M), Sainte-Victoire-de-Sorel (M), Mont-Saint-Hilaire (V), Saint-Barnabé-Sud (M), Saint-Damase (M), Saint-Dominique (M), Saint-Hyacinthe (V), Saint-Hugues (M), Saint-Jean-Baptiste (M), Saint-Liboire (M), Saint-Pie (V), Saint-Simon (M), Saint-Valérien-de-Milton (M), Sainte-Hélène-de-Bagot (M), Sainte-Julie (V), Saint-Amable (M), Saint-Marc-sur-Richelieu (M), Saint-Mathieu-de-Beloeil (M), Beloeil (V) et McMasterville (M). Comprend aussi la partie de la Municipalité de Yamaska située sur le territoire de la commission scolaire.	2 051
2	Comprend la partie de la Ville de Longueuil qui correspond à l'arrondissement du Vieux-Longueuil, excluant la partie de cet arrondissement située au sud-ouest de l'échangeur des boulevards Taschereau (route 134) et Sir-Wilfrid-Laurier (route 116). Comprend aussi une partie de la Ville de Longueuil située dans l'arrondissement de Saint-Hubert et délimitée comme suit : la partie de cet arrondissement située au nord du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116).	1 931
3	Comprend les municipalités suivantes : Boucherville (V), Saint-Bruno-de-Montarville (V) et Saint-Basile-le-Grand (V). Comprend aussi la partie de la Ville de Carignan enclavée au nord du ruisseau Massé (secteur de la place Antoine-Forestier et des rues Jean-De Fonblanche et Antoine-Forestier).	2 493
4	Comprend les municipalités suivantes : Chambly (V), Marieville (V), Mont-Saint-Grégoire (M), Rougemont (M), Sainte-Angèle-de-Monnoir (M), Richelieu (V) Saint-Mathias-sur-Richelieu (M) et Otterburn Park (V). Comprend aussi la Ville de Carignan, excluant la partie de cette Ville enclavée au nord du ruisseau Massé (secteur de la place Antoine-Forestier et des rues Jean-De Fonblanche et Antoine-Forestier). Comprend également une partie de la Ville de Longueuil située dans l'arrondissement de Saint-Hubert et délimitée comme suit : la partie de cet arrondissement située à l'est de l'autoroute de l'Acier (30).	2 046

5	Comprend la Ville de Saint-Lambert. Comprend aussi une partie de la Ville de Longueuil située dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil et délimitée comme suit : la partie de cet arrondissement située au sud-ouest de l'échangeur des boulevards Taschereau (route 134) et Sir-Wilfrid-Laurier (route 116).	1 831
6	Comprend une partie de la Ville de Longueuil située dans l'arrondissement de Saint-Hubert et délimitée comme suit : la partie de cet arrondissement située à la fois au sud du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116) et à l'ouest de l'autoroute de l'Acier (30).	2 699
7	Comprend une partie de la Ville de Brossard délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Lapinière et de la limite municipale nord, la limite municipale nord, est et sud, les boulevards Taschereau (route 134) et Lapinière jusqu'au point de départ. Le territoire précédemment décrit correspond aux secteurs municipaux A, B, C, I, J, L, M, N, O, X et Y.	2 894
8	Comprend une partie de la Ville de Brossard délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du boulevard Lapinière, ce boulevard, le boulevard Taschereau (route 134), la limite municipale sud, ouest et nord jusqu'au point de départ. Le territoire précédemment décrit correspond aux secteurs municipaux P, R, S, T, V et W.	2 748
9	Comprend les municipalités suivantes : Delson (V), Sainte-Catherine (V), Saint-Constant (V), Candiac (V), Saint-Rémi (V), Saint-Isidore (P), Saint-Michel (M), Saint-Édouard (M) et Saint-Mathieu (M).	2854
10	Comprend la partie de la Ville de Longueuil qui correspond à l'arrondissement de Greenfield Park.	2 374
11	Comprend les municipalités suivantes : La Prairie (V), Saint-Jean-sur-Richelieu (V), Saint-Philippe (V), Saint-Jacques-le-Mineur (M), Lacolle (M), Napierville (M), Sainte-Anne-de-Sabrevois (P), Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (M), Saint-Valentin (M), Saint-Alexandre (M) et Saint-Blaise-sur-Richelieu (M). Comprend aussi la partie de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville située sur le territoire de la commission scolaire.	2 466

John McLaren, secrétaire

général
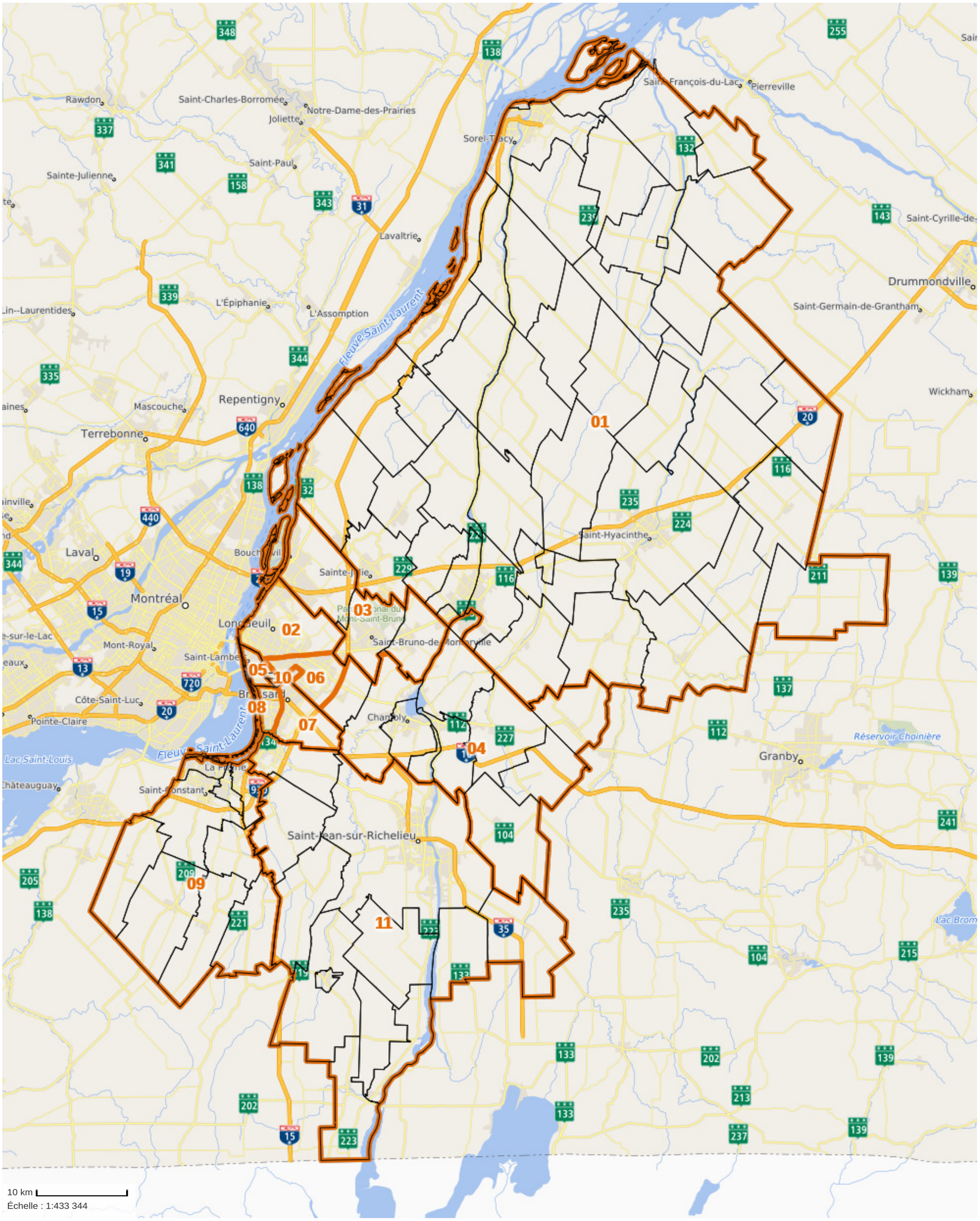
Projet de division de circonscription électorale du territoire de la Commission scolaire Riverside